

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 20 mars 2017

Plus de transparence pour les contrôles officiels sanitaires

À partir du 3 avril 2017, un nouveau site donnant accès aux résultats des contrôles sanitaires sera mis en place : www.alim-confiance.gouv.fr. Il présentera les résultats des contrôles officiels réalisés depuis le 1er mars et se déclinera aussi en une application mobile Alim'confiance.

Pourquoi ce dispositif ?

L'information des consommateurs sur l'action des services de contrôle et les résultats obtenus nécessitait d'être renforcée. La mise en transparence des résultats des contrôles officiels est un engagement pris par le Ministre de l'agriculture et soutenu par le Parlement, qui s'inscrit dans une évolution vers une plus grande transparence de l'action administrative en général, et des services de contrôle en particulier. Elle constitue une attente légitime des citoyens et concourt au rétablissement de la confiance des consommateurs dans le secteur alimentaire.

Qui est concerné ?

Tous les établissements de la chaîne alimentaire, des abattoirs, jusqu'aux commerces de détail sont concernés par ce dispositif.

Comment ça marche ?

À partir du 3 avril 2017, le consommateur pourra consulter le site internet Alim'confiance (alim-confiance.gouv.fr) ou l'application mobil Alim'confiance pour connaître les résultats des contrôles officiels effectués depuis le 1^{er} mars 2017.

Ceux-ci seront également affichés dans les établissements de restauration, de distribution et les métiers de bouche qui le souhaitent via des affichettes sur place.

Les données en ligne seront accessibles pendant 1 an.

Les données seront classées selon 4 niveaux, sous forme de smiley :



Dans le cas d'un niveau d'hygiène « à améliorer » ou « à corriger de manière urgente », un nouveau contrôle officiel sera réalisé dans un délai défini par les services de contrôle.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr

